Pour le 4e lot	10 fr.
Pour le 5e lot	25
Pour le 6e lot	10
Pour le 7e lot	20
Pour le 8e lot	20
Pour le 9e lot	20
Pour le 10e lot	25
Pour le 11e lot	10
Pour le 12e lot	20
Pour le 13e lot	5
Pour le 14e lot	25
Pour le 15e lot	20
Pour le 16e lot	20
Pour le 17e lot	40
Pour le 18e lot	40

Etude de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Même sur une enchère

En l'une des salles de la Mairie de Nanterre et par le ministère de Me BOURGOIN, notaire

Le Dimanche 23 Août 1896

à 2 heures précises de l'après-midi

D'UNE

Maison d'Habitation

Pouvant servir à usage de NOURRISSEUR ou de MARAICHER

Sise à Nanterre (Seine), 3, rue des Amandiers

Mise à Prix : 3,000 francs

Entrée en jouissance, 11 Novembre 1896

Consignation en espèces ou en numéraire pour enchérir par les personnes non connues du notaire **800** francs.

S'adresser à Nanterre, pour visiter : sur les lieux.

Et pour tous renseignements, à Me BOURGOIN, notaire, dépositaire du cahier des charges.

AVIS AUX CONSOMMATEURS

S'adresser au Bureau Central, à la Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

LIVRAISON FRANCO-GARS

Envoi d'échantillons — Vente à terme

Vins de Propriétaire, livraison directe.
» *Ordinaires, depuis 80 fr.*
» *du Midi* — *prix modérés*
» *d'Anjou* »
» *de Bordeaux* »

Mme SELLIER

Leçons de Piano pour jeunes enfants

PETIT COURS DE PIANO & DE SOLFÈGE

4, Boulevard National

NANTERRE

près l'Avenue de Paris

PRIX MODÉRÉS

BANQUE

A la Bourse de Commerce de Paris

Rue du Louvre

S'adresser au Directeur du Bureau central

Escompte et recouvrement sur Paris et les départements
Ouvertures de crédit sur garanties
Ordres de crédit au comptant et à terme
vente au comptant
Avances sur tous titres non cotés
et livraison immédiate de titres
Ville de Paris, Crédit foncier
Obligations de chemins de fer
Vente à option des valeurs à lots
Lots Panama, bons du Crédit Foncier
Paiement de coupons à 0.25 o/o
Change de monnaies et billets étrangers

LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique

S. KUHN

13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.

La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité*; son emploi est absolument sans danger.

La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.

La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.

La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.

Toutes ces qualités réunies font que **la Mentholéine** est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.

2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre aux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau arroser avec cette solution.

3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boites ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine.*

4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice : mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.

5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX

La boite de 1 kilog. (brut) **4** fr. — La boite de 500 gr. (brut **2** fr. — La boite de 250 gr. (brut) **1** franc.

Avis — *Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boite la Marque de Fabrique*

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1re classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés.

En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services.

Rueil, le 23 septembre 1895

EN VENTE CHEZ

M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL

FERME NATIONALE DE LA FOUILLEUSE

St-CLOUD (S.-&-O.)

Médaille d'or — Médaille d'Argent

Culinaire — *Hygiène*

Service de Laiterie

POUR PARIS, MATIN & SOIR

en Carafes plombées

André PAILLOT

34, Rue du Chemin-de-Fer, 34

NANTERRE (SEINE)

Carrière à Sable des Guillerets

SABLES, CAILLOUX, MIGNONNETTE, ETC

AVIS AU COMMERCE

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Écrire au Bureau central
Bourse de Commerce de Paris
rue du Louvre

Procure des carnets de renseignements des meilleures agences de Paris à des prix très avantageux ;
Procure également des carnets dont les bulletins ne sont payés qu'après avoir été utilisés ;
Le Bureau Central se charge également de Constitution de Sociétés et de tout ce qui a rapport au commerce.
Renseignements isolés 1 fr. 50 maximum

Ch. LEROY

MASSEUR & PÉDICURE

15, rue de Marly, 15

RUEIL (S.-&-O.)

AVIS A TOUS

ASSURANCES

VIE, INCENDIE, ACCIDENTS

Conditions avantageuses et remises pour le contractant

Vérifications gratuites de polices

Ecrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

Un courtier passe à domicile pour fournir renseignements.

CONTENTIEUX

DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

Charles POULLE

Avocat

Ancien Magistrat

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations

REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX

Recouvrements à forfait
Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

AVIS AUX EMPRUNTEURS

Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres

Prêts sur Mobiliers et Marchandises

Conditions avantageuses

Pour renseignements, écrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

Achats de Nu-Propriétés

Usufruits et Délégations de Loyers

PIANOS & INSTRUMENTS

DE MUSIQUE

G. FROMONT

Accordeur de Pianos

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

NANTERRRE

OCCASION A vendre bonne bicyclette Decauville, grand cadre, modèle 1895, très roulante. S'adresser, 10, rue Béranger, à Nanterre.

A VENDRE

BONNE VOITURE

d'occasion

S'ADRESSER CHEZ M. ROUSSELET

Marchand de Beurre

42, Rue Saint-Germain, à Nanterre

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL

Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869

Travaux de luxe, noir et couleurs

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ

BILLETS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent

Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si celà lui fait plaisir à l'insertion d'une annonce, une fois, gratuitement.

PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX

COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES

Couronnes pour Sociétés et Cotisations

Fabrique d'Echelles en tous genres

MARCHE-PIEDS, ESCABEAUX, TABOURETS, CHAISES A BASCULE, ETC.

Récompenses obtenues aux Expositions d'Horticulture et Industrielles

4 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES DE VERMEIL, 7 MÉDAILLES D'ARGENT

L. BEAUVAIS

46, rue Haute — RUEIL (S.-&-O.)

Fournisseur des Postes & Télégraphes, de l'usine à Gaz de Rueil & des Tramways à vapeur de Paris à Saint-Germain

ARRÊT AUTOMATIQUE POUR ÉCHELLES A COULISSE

Système L. BEAUVAIS, Breveté S. G. D. G.

ACCEPTÉ A L'EXAMEN TECHNIQUE

DU RÉGIMENT DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Imp. Huby, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

PREMIERE ANNEE. — N° 20. — CINQ CENTIMES — DIMANCHE 23 AOUT 1896.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : **36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE**

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an	3 »
Réclames 1re, 2e et 3e page	0.40
Annonces 4e page	0.20

PARTIE OFFICIELLE

Ligue de Paris-Banlieue

L'EMPOISONNEMENT DE LA SEINE

La réunion dont nous avons parlé dans notre numéro de dimanche a eu lieu lundi, 17 août, à 4 heures, Maison Garnier, 17, place du Hâvre.

Seuls les délégués des communes riveraines de la Seine, adhérentes à la Ligue de Paris-Banlieue, avaient été convoqués. C'est d'ailleurs, ce qui avait été été décidé à la réunion générale de la Ligue tenue le 8 août au théâtre-Mondain.

Cette réunion, nous l'avons dit, avait uniquement pour objet « l'organisation des communes de la banlieue (Seine et Seine-et-Oise), contre l'empoisonnement de la Seine par les eaux d'égouts ».

Cette organisation, disons-le tout de suite, est maintenant chose faite. Il n'y a pas eu de discussion. Tous les délégués des communes intéressées (vingt-huit ont adhéré à ce jour à la Ligue) ont été d'avis qu'il y avait lieu de pétitionner, de faire du bruit, de l'agitation ; en un mot de protester par tous les moyens contre la projection dans le fleuve des eaux d'égout de Paris.

Les municipalités seront invitées à prendre des délibérations et à faire elles-mêmes le pétitionnement, complètant ainsi celui que ce journal a commencé dans la plupart des communes riveraines.

Toutes les décisions, au surplus, qu'il conviendra d'adopter dans l'intérêt de la campagne actuellement poursuivie seront examinées par une commission spéciale à laquelle, hier les délégués ont donné pleins pouvoirs. C'est la meilleure tactique à suivre. Les questions, ainsi, ne seront point embrouillées et l'on est à peu près sûr de toucher à un résultat.

Les délégués, certainement, ne s'illusionnent point. Ils savent très bien que la besogne sera rude, qu'il faudra lutter, que l'assainissement de la Seine ne se fera pas comme cela, en vingt-quatre heures. Les délégués ne l'ignorent pas; mais ils n'ignorent pas non plus qu'il est permis de tout espérer d'une association des communes, d'un groupement formidable des intéressés.

Ont été désignés pour faire partie de la commission :

MM. Bellangé, maire de Meulan; Bouillet, maire de Rueil; Bizouard, conseillier municipal de Colombes; Chapelle, conseiller municipal de la Frette; Cordonnier, conseiller municipal de Bougival; Descoins, maire de l'Ile Saint-Denis; Decroix, maire de Puteaux; Le Chippey, conseiller municipal de Courbevoie; Gably, conseiller général d'Argenteuil; Laborie, conseiller municipal de Levallois-Perret; Lagneau, conseiller municipal de Boulogne; Monribot, conseiller municipal d'Epinay; Hennape, maire de Nanterre; Hocquet. conseiller municipal du Pecq; Signolle, conseiller municipal d'Argenteuil.

A cette commission spéciale sont adjoints bien entendus les membres du bureau de la ligue : MM. Alexandre Lefèvre, sénateur, Charles Bos, conseiller municipal de Paris. Pic, conseiller d'arrondissement, et notre collaborateur Bentin.

Cette commission va immédiatement se mettre à l'œuvre. Elle tiendra deux réunions par mois. La première aura lieu samedi prochain.

Donnons pour finir connaissance d'un vœu qui a été déposé sur le bureau du conseil général de Seine-et-Oise, par M. Guillaume Beer, conseiller général du canton de Marly-le-Roi :

VŒU déposé au conseil général de Seine-et-Oise, le 17 août 1896, par M. Guillaume Beer.

« Considérant l'infection toujours croissante de la Seine, qui n'est plus qu'un égout à ciel ouvert, depuis Clichy jusqu'à Mantes ;

Considérant les justes réclamations des communes riveraines, dont les pertes matérielles sont incalculables et ne sauraient être compensées par des indemnités dérisoires et temporaires ;

Considérant les cas de fièvre paludéenne survenus dans diverses localités, et la contamination de nombreux puits dans le voisinage de la Seine, constatée par les autorités médicales ;

Considérant que, par ordre de l'administration supérieure, le déversement des vidanges dans les égouts de Paris, ira sans cesse en augmentant, tandis que la surface des champs d'épandage est forcément limitée dans la région couverte d'habitations de la banlieue-ouest de Paris ;

Considérant que dès l'origine de ces funestes projets, des ingénieurs, tels que M. Alphand, avaient déclaré qu'il faudrait au minimum 15,000 hectares de terrains perméables pour absorber le produit des égouts de Paris ;

Que même au prix de dépenses colossales, la ville de Paris ne pourra jamais se procurer de telles surfaces, et que les travaux faits à Achères ou projetés à Triel et à Méry ne sont que des expédients, entrepris sans aucun souci de l'avenir.

Considérant qu'en 1888 d'excellentes études ont été faites par des ingénieurs spéciaux pour la construction d'un canal couvert allant à la mer, comportant des prises d'eau facultatives pour la culture, le long de son parcours, et la fertilisation des dunes du littoral, à une grande distance de toute habitation ;

Considérant que déjà des entrepreneurs s'étaient offerts pour exécuter ce travail et grouper les capitaux nécessaires, moyennant une annuité de la ville de Paris, que celle-ci aurait facilement prélevée sur le produit de la taxe du tout à l'égout ;

Considérant que dans quelques années la construction du canal à la mer s'imposera comme une nécessité absolue et inévitable ;

Que d'ailleurs, la canalisation actuellement terminée de Clichy à Herblay doit pouvoir être utilisée comme premier tronçon de ce canal ;

Mais que toute acquisition et tout aménagement ultérieurs de terrains d'épandage dans la région si peuplée des vallées de la Seine et de l'Oise, serait un effroyable gaspillage des derniers des contribuables, un danger permanent pour la santé publique et la dépréciation de tout le pays.

Emet le vœu :

Que le projet de canal couvert, allant à la mer pour la fertilisation des dunes du littoral soit remis à l'étude dans le plus bref délai et soumis d'urgence au vote des deux Chambres, comme étant le seul et définitif remède d'une situation contraire à l'hygiène, l'économie et à la justice. »

Une nouvelle réunion a eu lieu hier samedi, nous en donnerons le compte-rendu la semaine prochaine.

PROLONGEMENT

DE

L'AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE

(suite)

Ainsi qu'on le remarque les Conseillers municipaux de Paris, composant le Conseil général prenaient en considération le projet d'Exposition de 1889, au plateau de Courbevoie.

Cette vaste conception n'ayant pu s'accomplir pour 1889, ni pour 1900, ce plateau est de nouveau convoité pour faire des annexes de l'exposition de 1900, reconnue insuffisante.

En attendant qu'une décision soit prise à cet égard, la Commune de Nanterre sur laquelle se trouvent presque tous les terrains, poursuit l'idée émise par elle, *du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée.*

C'est ce qui résulte de la circulaire suivante que nous avons sous les yeux.

COMMISSION D'ÉTUDES

Le prolongement de la voie partant des Champs-Elysées à la place de la Concorde, au centre de Paris, et allant en ligne directe jusqu'à Maisons-Laffitte, relierait les deux départements voisins, Seine et Seine-et-Oise. Le Conseil général de la Seine a reconnu l'utilité publique de cette voie.

Pour réaliser ce projet, il s'agit donc de continuer l'amorce faite derrière le rond-point de la Défense de Paris, sur le plateau dit « plateau de Courbevoie », lequel comprend dans ce prolongement les terrains des communes de Puteaux et de Nanterre, la plus grande partie se trouvant sur le territoire de cette dernière.

Cette plaine avait déjà été convoitée antérieurement par les pouvoirs publics pour l'installation de l'Exposition universelle de 1889, à cause de sa proximité de Paris, de ses moyens de communication, chemins de fer, tramways et bateaux, de même que de sa situation géographique toute exceptionnelle.

La commune de Nanterre et celle de Puteaux intéressées à ce projet, ont, lors des dernières élections municipales, fait prendre aux élus l'engagement d'en poursuivre la réalisation.

Aussi à la date du 6 août 1896, le Conseil municipal de Nanterre, prenait-il la délibération suivante :

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AOUT 1896

Compte-rendu. — Application de l'article 56 de la loi du 5 août 1884. — Président : M. Hennape, maire. — 22 membres présents. — Excusé : M. Lebouvier.

« M. le Maire fait passer sous les yeux du Conseil, le plan concernant la révision du réseau des routes départementales et chemins de grande communication.

Il rappelle que la préfecture à fait mettre ces projets à l'enquête, dans les 76 communes du département de la Seine, que cette enquête est actuellement close et que le Conseil est appelé à donner son avis sur ce projet.

Il fait remarquer que si dans le plan ne figure pas la voie projetée du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, c'est le résultat d'une omission dont on a dû s'apercevoir lorsque le plan était fait, car dans la notice envoyée à l'appui du plan et qui complète le projet, il figure sous la rubrique n° 5.

L'administration dans une autre notice explicative, prévoit, du reste, dans son réseau, le prolongement de l'Avenue de la Grande-Armée, jusqu'à Carrières-St-Denis.

Dans ces conditions, M. le Maire rappelle les délibérations antérieures du Conseil en date des 16 décembre 1881, 27 mars 1884, 7 août 1886, 17 mai 1887, 17 avril 1888, 22 juillet 1890 et 11 novembre 1890, l'engagement du département de faire la route (dépense prévue 600,000 fr.), sous condition de lui fournir les terrains *gratuitement* et la participation de l'Etat pour un pont (dépense prévue 2 millions environ), et l'engagement pris par les élus du Conseil de faire leurs efforts pour faire aboutir ce projet.

Ceci exposé, le Conseil à *l'unanimité* donne pleins pouvoirs au Maire pour poursuivre par tous les moyens possibles, la réalisation de ce projet, sans toutefois engager les finances de la commune pour acquisition de terrain ».

C'est pour entrer dans la période d'action que, muni des pouvoirs conférés par le Conseil municipal, Monsieur Hennape, Maire, a désigné une commission d'études de 9 membres, laquelle a pour but la création d'un Comité d'études.

(A suivre)

LE TSAR A PARIS

L'ITINÉRAIRE D'ARRIVÉE

On sait que divers projets ont été exposés au sujet de l'arrivée de l'empereur de Russie à Paris.

Quelques-uns de nos confrères exprimant l'avis que les rues avoisinant la gare de Saint-Lazare étaient trop étroites, demandaient que le train conduisant Nicolas II fût dirigé sur la ligne du chemin de fer de Ceinture et amené à la gare de Neuilly-Porte-Maillot ; d'autres, rendant compte d'une prétendue entrevue entre le ministre des affaires étrangères et les administrateurs de la Compagnie de l'Ouest, annonçaient que le train impérial serait conduit à la gare de Passy, d'où le tsar, accompagné du président de la République, ferait son entrée dans Passy, l'avenue du Trocadéro et le Rond-Point des Champs-Elysées.

Ces diverses informations étaient pour le moins prématurées.

L'Agence Nationale croit savoir, en effet, que l'empereur de Russie descendra au Rond-Point de la Défense à Courbevoie.

Le train impérial, arrivant par la ligne de Cherbourg, rejoindra la Grande-Ceinture à Poissy, et par St-Germain, Le Pecq, Rueil, Nanterre et la Garenne-Bezons, il suivra, en aiguillant à Bécon-les-Bruyères, la ligne de Paris à Versailles.

L'arrêt se fera entre les stations de Courbevoie et de Puteaux, à cent mètres environ du Rond-Point de la Défense. Une gare provisoire, magnifiquement décorée, sera construite pour l'arrivée de notre hôte. Après la réception officielle de Nicolas II, le cortège, dont les détails seront arrêtés ultérieurement, se mettra en marche en suivant l'avenue de la Défense, l'avenue de Neuilly, place de l'Etoile, avenue des Champs-Elysées et place de la Concorde.

Ce projet, dont nous ne publions aujourd'hui que les grandes lignes, ne sera définitif que le 1er septembre, après qu'il aura reçu l'approbation de l'ambassadeur de Russie, mais d'ores et déjà la compagnie de l'Ouest s'occupe de sa réalisation.

Hier matin, pendant la réunion du conseil d'administration de la compagnie, il a été longuement discuté, et au cours de l'entrevue que doivent prochainement avoir M. Félix-Faure, M. Hanotaux et le directeur de la compagnie de l'Ouest, on fixera officiellement la composition du train impérial, les arrêts du convoi aux stations de Paris à Cherbourg et la construction de la gare qui servira à la réception.

La Gare du Tzar

Où l'empereur de Russie prendra-t-il pied en France ? Telle est la question qui se pose dans tous les journaux. De même, comme l'a dit le regretté Alphand, le Champ-de-mars est trop restreint pour faire une exposition *grandiose*, de même la gare St-Lazare est trop restreinte pour faire à l'auguste souverain de toutes les Russies, une entrée triomphale grandiose.

Seul l'emplacement dit « Plateau de Courbevoie » mais à plus proprement parler le Rond-point de la Défense de Paris est l'endroit désigné pour permettre à la foule de venir saluer sur un long parcours notre hôte et allié.

Là seul peut-être le spectacle grandiose avec des voies larges, spacieuses et pleines de souvenirs .....

L'avenue de la Défense de Paris, l'avenue de la Grande Armée, l'Arc-de-Triomphe, l'avenue des Champs-Elysées le tout en ligne directe, c'est le seul chemin indiqué par la France patriote toute entière pour y mener un tel monarque.

C'est donc à l'embranchement de la ligne de Versailles au point d'intersection de cette ligne et du futur prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, bordant le territoire de *Nanterre, Puteaux, Courbevoie*, au pied de la Défense de Paris, que logiquement le Tzar doit descendre pour faire son entrée dans la Capitale.

M. Marlière, l'aimable et sympathique ingénieur de la compagnie de l'Ouest est favorable au projet d'une halte ou gare à cet emplacement. Il serait paraît-il question de lui donner en souvenir du voyage du monarque le nom de gare du Tsar.

Nous en avons vu le plan entre les mains du maire de Nanterre il y a déjà quelque temps.

Bien qu'il nous reste peu de temps d'ici l'arrivée du tsar, nous savons trop avec quelle promptitude la compagnie de l'Ouest exécute ses travaux, pour supposer qu'elle ne puisse pas dans ce laps de temps arriver à faire quelque chose digne de l'auguste visiteur.

Cette gare desservirait ainsi le prolongement ainsi projeté, laquelle pourrait prendre nom de l'avenue du Tzar, en souvenir de la venue en France de Nicolas II.

LE CHEMIN SÉPARATIF

Les commissions de voirie des deux communes de Rueil et de Nanterre se sont réunis la semaine dernière pour arriver à s'entendre sur la mise en état de viabilité du chemin qui sépare à la fois les deux communes et les deux départements, et qui se nomme le boulevard National.

Ce chemin, dont la largeur prévue est de 10 mètres, et qui recouvre l'égoût à grande section, commun aux deux départements, est dans un très mauvais état entre la rue du Bois et le chemin de fer; il a jusqu'ici servi principalement de lieu de décharge à toutes sortes d'immondices. Les agents-voyers des deux communes étaient présents et l'accord s'est fait sur les bases suivantes : la partie défectueuse sera mise en état au moyen de journées de prestation dont dispose encore la commune de Nanterre, et la dépense évaluée à environ 400 fr. sera partagée par moitié entre les deux communes.

C'était la solution la plus simple et la plus économique.

L'ORIENT-EXPRESS CHEZ SOI

Depuis quelques jours les voyageurs de la ligne de St-Germain ont pu voir dans plusieurs des trains de la compagnie de l'Ouest un *wagon-bar*, rappelant par son aspect les wagons-restaurants de nos grandes lignes. Ce wagon dont l'accès est libre sans surtaxe, à condition toutefois *qu'on y consomme*, paraît confortable et élégant. Il offrira aux voyageurs, aux tarifs ordinaires, des rafraîchissements et apéritifs de toutes sortes.

L'essai paraît avoir du succès, puisque certains abonnés de la ligne sont déjà obligés de retenir leurs places à l'avance, c'est bien le cas de dire que cette innovation répond à un besoin.

Il est donc vrai hélas ! qu'à notre époque l'homme ne peut plus perdre de vue l'estaminet ! On en mettra bientôt sans doute dans les tramways et dans les omnibus.

Nous engageons les abonnés consommateurs de Rueil, qui n'ont que 20 minutes de trajet, à avoir l'œil sur leur montre, sans quoi ils risqueraient de laisser du Picon dans leurs verres, et ils le trouveraient amer.

NOUVELLES LOCALES

Nous croyons savoir que la nécessité d'une pompe aspirante et refoulante s'étant fait sentir lors des innondations causées par les travaux de la rue du chemin de fer, l'administration municipale a prévu pour le budget de l'année prochaine, l'acquisition d'une pompe et d'autres engins utiles.

Nous savons également que M. le Maire a adressé à la suite des tentatives de vol qui ont eu lieu depuis quelques temps une demande à M. le Préfet de police pour être autorisé à établir une milice avec quelques commerçants qui paraît-il seraient sympathiques à l'idée de faire des rondes de nuit, à moins que M. le Préfet de police puisse augmenter l'effectif de la police cantonnale.

Les habitants des quartiers de la place de la fête et du Martray se plaignent à juste raison du manque d'eau de source, cela provient des canalisations qui sont usées et rouillées intérieurement et qui se trouvent actellement obstruer et empêcher le passage des eaux.

La Commission des Eaux est d'avis de remédier à cet état de choses, ce qui aurait dû être fait déjà depuis quelques années.

Aussi croyons-nous savoir que l'administration à prévu à son budget supplémentaire la somme nécessaire.

L'Union des Travailleurs. — Le Comité s'est réuni le 19 Août, salle Tragin, à 8 h. 1/2 du soir.

La salle était comble.

Des décisions très importantes ont été prises.

Nous espérons qu'il nous sera donné par le comité, d'ici peu de temps, de connaître quelques-unes de ces décisions.

L'Union des Travailleurs qui a une ligne de conduite correcte, dans l'intérêt des travailleurs, est un groupe qui entend se faire respecter.

La Fête d'Automne.– Il est question après en avoir causé avec l'administration que la fête d'automne serait reculée de quelques jours et coïnciderait avec le passage du Tzar à Nanterre, si comme tout le fait prévoir ce projet se réalise.

Mardi dernier un bureau avait été nommé au cours d'une réunion chez M. Bouy.

Dans une autre réunion qui a eu lieu jeudi, la fête avait été décidée pour le 30 Août 1896.

Devant l'insuffisance absolue, du temps nécessaire pour l'organisation, quelques changements ont eu lieu dans la composition du bureau.

Nous préférons attendre pour en donner la composition définitive, afin de renseigner exactement nos lecteurs au lieu de donner des renseignements erronés.

La Nanterrienne. — *Résultat du Concours national de gymnastique de Moulins, 15 et 16 Août 1896.* — Appareils : 2e division, 4e prix, médaille argent ; 3e div., 5e p., méd. argent.

Courses : 2e div., 8e p., méd. vermeil.

Au concours individuel, championnat, courses, le 1er prix en division unique (médaille vermeil, grand module) a été gagné par M. Etienne, membre de notre vaillante Société. Nous le félicitons avec plaisir du succès qu'il a obtenu, ainsi que M. Picque, moniteur-chef qui a obtenu une palme de vermeil avec félicitations du Jury, pour sa façon de conduire et pour la bonne tenue de sa Société.

Une grande couronne avec écharpe frappée a été offerte à la Société par la ville de Moulins.

Une réclamation ayant été présentée en faveur de la Nanterrienne, nous donnerons plus tard le résultat des concours spéciaux.

Union Cycliste Nanterrienne. — Mardi 18 août, à 8 h. 1/2 du soir, les membres du comité de cette société se sont réunis, Café Lévêque, sous la présidence de leur dévoué président M. Bizot.

La séance ouverte, M. Liberge, secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel a été adopté à l'unanimité.

M. le Président ensuite fait connaître les adhésions de plusieurs membres, ce qui porte à 50 le nombre des sociétaires.

Acceptation est faite de l'idsigne et de la carte de sociétaire.

Des félicitations sont votées à M. Meyer pour le talent avec lequel il a exécuté le dessin de la carte.

Diverses modifications ont été apportées aux articles des statuts concernant principalement le montant du droit d'entrée et le prix de la cotisation, lesquels se trouvent ainsi fixés :

Membres honoraires : cotisation annuelle, 6 fr. ; droit d'entrée (carte et insigne), 1 fr. 50.

Membres actifs cotisations annuelle, 12 fr. ; droit d'entrée (carte et insigne), 2 fr.

Chaque membre actif a le droit de prendre part à toutes les courses organisées par la Société, et à chaque course des prix spéciaux seront décernés.

Il a été ensuite décidé, pour une date prochaine, l'organisation d'une course vélocipédique avec le concours de la société de gymnastique « la Nanterrienne. » A cet effet MM. Huret, Fabre, Liberge et Meyer ont été désignés pour élaborer un programme que nous ferons connaître avec plaisir. Une nouvelle réunion doit avoir lieu lundi prochain.

Théâtre Moderne.— Le directeur de la troupe du Théâtre Moderne, en ce moment installé place de la fête, M. Henry a su s'entourer d'un personnel choisi parmi des artistes d'un certain talent, tous gens de métier ayant fait leurs preuves sur nos grandes scènes de province et de la capitale.

Nous avons assisté cette semaine à plusieurs de leurs représentations et nous avons été surpris agréablement par la façon vraiment artistique dont ces œuvres ont été rendues.

Dans le *Médecin des Enfants*, M. Daimé remplissant le rôle du vieux Gérome a été parfait. MM. Henry et Delormel, ont également très bien rendu leurs rôles. Mesdames Fillod et Delannoy ont su charmer les spectateurs par leur jeu des plus gracieux.

Dans le *Juif-Errant*, M. Henry a très bien rendu le rôle si difficile de Rodin et M. Musset celui de Dagobert le vieux brave.

Félicitons également MM. Georges dans le rôle de Couche-tout-nu, Delannoy, dans celui de d'Aigraigny et Daimé dans celui de Gabriel, qui ont très bien joué.

Madame Delannoy dans le rôle de la Mayeux est très intéressante et Madame Fillod, dans le personnage de Céphyse a été surprenante de verve et d'entrain.

L'apothéose qui termine cette pièce à été joliment rendue.

Enfin tous nos compliments à cette excellente troupe et souhaitons que le bon public de Nanterre la récompense de ses efforts en venant en grand nombre l'applaudir.

Vols audacieux. — Un vol a été commis le 20 août au préjudice de Mlle Rochereau, couturière, demeurant rue St-Denis, 2.

Pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits chez elle à l'aide de fausses clefs et ont fouillé l'armoire qui était ouverte, ils ont emporté une somme de 95 fr. et divers bijoux estimés à la somme de 300 fr.

On suppose que le vol a été accompli dans l'après-midi, car à ce moment de la journée, les logements qui se trouvent dans l'escalier du couloir donnant rue St-Denis et dont la porte est toujours ouverte, sont sans locataires.

Ce n'est que vers 7 heures du soir que ces derniers rentrent de leur journée.

Cette demoiselle ne s'est aperçu du vol qu'en rentrant de Paris, vers 11 h. et demi du soir.

Elle ne soupçonne personne et les voisins n'ont rien vu ni entendu.

— Un second vol a été commis au 39 de la rue du Quignon, au préjudice de Mlle Schnnebeau, couturière.

Là aussi, les voleurs se sont introduits avec une clef, ce qui donne à supposer que ce sont les mêmes individus qui ont commis ces deux vols.

Ils ont emporté une montre en argent, deux chaînes, le tout d'une valeur de 85 francs. On suppose également que le vol a été commis dans l'après-midi, car à ces heures là, la maison est aussi sans locataires jusque vers 7 heures du soir et la porte de l'escalier est toujours ouverte. Personnes n'a rien vu ni entendu.

On soupçonne fortement certains mauvais garnements du pays de commettre ces différents vols et on exerce à leur égard, une surveillance des plus active.

ETATS-CIVIL

NANTERRE

du 12 au 18 août 1896.

Naissances. — Crété Louis, rue du Chemin-de-fer, 54; Leprêtre Alice, sente des Longs-Rois; Paris Victor, 75, avenue de la République; Basille Fernand 75, rue du Chemin de fer; Hallard Germain, boulevard Hérold ; Michelet Louis route de Charles X.

Publications.— Néant.

Mariages. — M. Guillemet, à Paris, et Mlle Roche ; M. Lochet et Mme veuve Marteau.

Décès. — Deneuville Jules, 2 mois, sente des Hautes Fontenelles. M. Berthon, 62 ans avenue Henri-Martin, 34.

AVIS GRATUIT

OUR LOCATIONS

S'adresser à la Mairie de Nanterre

BUREAUX DES LOCATIONS

Grande et Petite Maisons, bien situées pouvant se réunir et servir pour pensionnat ou industrie à louer ensemble ou séparément.

Ecuries, remises, sellier.

Grand jardin avec ombrage et potager, plus un terrain de 2.000 mètres.

On vendrait au besoin 55.000 francs.

Le Maire fait connaître que les personnes qui ont des maisons ou appartements à louer peuvent en faire la déclaration à la Mairie. Un tableau indicatif sera à la disposition du public, à l'entrée de la Mairie, à la station de la gare et à la station des tramways.

PLACEMENTS GRATUITS

DEMANDES

BUREAU DES PLACEMENTS

Père de famille, 31 ans, très honorable, connaît l'anglais et diverses autres langues, fait les traductions; demande emploi quel qu'il soit.

Ancien employé d'enregistrement, bonnes références, demande emploi quelconque.

Ancien clerc de Notaire, demande emploi.

Ouvrier, ayant travaillé dans la plomberie et au service des eaux, demande emploi.

Ouvrier maçon, demande place de concierge.

Pour tous Renseignements

S'adresser à la Mairie de Nanterre

OFFRES

On demande un REPRÉSENTANT connaissant bien la clientèle pour un propriétaire de vignobles désirant vendre son vin directement.

On demande également un représentant pour le champagne et vins mousseux.

GRAND SUCCÈS

Les Vins de propriétaires qui se vendent en fûts et au litre, 5, rue du Chemin-de-Fer, obtiennent un grand succès.

Toutes les personnes soucieuses de leur santé et aimant le bon vin naturel, iront s'apprivisionner chez :

M. GARRETTE

5, rue du Chemin-de-Fer, Nanterre

Au litre : Vin Rouge **0** fr. **45**
Vin Blanc **0** fr. **60**

LA VENTE

DE LA MALMAISON

Interview d'un de nos confrère de Paris avec M. Osiris le généreux philanthrope qui est devenu l'adjudicataire du château de la Malmaison :

— Bien sûr, demandons-nous à M. Osiris, vous avez quelque projet ? Les gens qui se prétendent bien informés et qui connaissent votre culte pour Napoléon 1er assurent déjà que vous voulez réunir à la Malmaison un musée Napoléonien.

— Il faut laisser dire les gens.

— Puisque vous avez l'intention d'offrir un domaine historique à la France, puis...

— Ecoutez, interrompit M. Osiris, j'ai encore aujourd'hui trois regrets : le premier, c'est de n'avoir pas acheté le petit coin de terre où mourut Napoléon, lorsqu'il fut mis en vente, il y a quelque vingt ou vingt-cinq ans, pour en offrir la propriété à la France ; le second est de ne pas avoir acheté la maison où mourut le grand patriote Cambetta, et le troisième de n'avoir pas acheté la maison de Millet, la seule que j'aurais désiré habiter.

Quand j'ai connu que la résidence où habita Napoléon 1er allait être mise en vente, j'ai pensé bien faire en m'en rendant l'acquéreur, estimant que ce serait une profanation si elle tombait aux mains d'un spéculateur. Voyez-vous la Malmaison convertie en café-restaurant et des garçons installant des tables sous les arbres plantés par Joséphine et par le premier-consul ! Voyez-vous la Malmaison habitée par un Anglais !

J'ai voulu simplement préserver ces murs aujourd'hui délabrés, qui évoquent tant de souvenirs, qui furent les témoins de tant d'histoires ; et mon intention est, en effet, d'offrir la Malmaison à la France.

Maintenant, qu'elle affectation lui donnerais-je ? Je ne sais : je verrai ; je consulterai ceux qui s'intéressent à nos gloires; je leur demanderai qu'elle est à leur avis, la meilleure façon et la plus digne d'honorer la mémoire d'un grand homme, d'un grand soldat devant la figure duquel je pense que tout Français doit s'incliner, quelque soit son parti politique.

Ainsi M. Sardou, qui connaît à merveille la Malmaison, pourra me donner de précieuses indications ; il me dira si je puis en faire, par exemple, une demeure militaire, une maison de retraite pour des vieux officiers, pour des soldats. Ce n'est pas l'espace qui manque; on a logé jadis dans le château tout un régiment de pontonniers. C'est une question à étudier.

Le Chirurgien-Dentiste

J. BERCUT

de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'Ecole Dentaire
a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE

Tous les Jeudis de 1 h. à 6 h.

82, Rue du Chemin-de-Fer

au 1er étage
(en face la gare)

PRIX MODÉRÉS

RECETTE UTILE

Bien des personnes sont sujettes à des crampes dans une jambe ou dans les deux. Ces crampes surviennent tout à coup, et pendant qu'elles durent la douleur est aiguë.

Il y a en qui sont obligées de se jeter au bas du lit, car les crampes se produisent généralement au moment où l'on vient de se coucher ou pendant qu'on se déshabille. On essaie de se débarasser de ces crampes par la friction, mais il y a pour cela une méthode très simple. Il faut se pouvoir d'une longue corde. Lorsque la crampe se produit, prenez la corde, entourez la jambe à l'endroit où vous ressentez la douleur, prenez-en un bout dans chaque main et serrez assez fort. La crampe cessera instantanément et ne se produira pas de la nuit.

LA NUIT DU 4 AOUT

Lorsqu'en cette nuit mémorable, l'antique noblesse de France et le clergé vinrent faire abandon de leur privilèges, il semblait que l'on dût assister a l'universelle réconciliation des français. C'était en effet reconnaître l'unité d'origine de tous les hommes, c'était fouler aux pieds les privilèges abusifs, c'était reconnaître que sang noble et sang roturier se valent devant le devoir comme devant le droit. La maladie, hélas, ne se charge t-elle pas de démontrer l'identité de notre nature ? Aussi bien l'anémie des descendants des croisés comme la chlorose ou la phtisie des fils des anciens vilains ou manants ne sauraient-elles trouver grâce que devant le **Fer Gaffard** (*poudre de fer sucré soluble*), l'unique et seul remède qui puisse refaire le globule du sang et reconstituer les cellules appauvries. Prix 2 fr. 50 avec brochures explicatives. Dépôt à Paris; **Pharmacie centrale du nord**, 132, rue Lafayette et toutes les pharmacies.

L'ANNUAIRE-GUIDE

Administratif
Historique, Iudustriel et Commercial
de la
VILLE DE RUEIL
PAR
Edmond HUBY
Imprimeur
22, rue de Maurepas, à Rueil

PRIX : **1 Franc**

EN VENTE :
Chez M. HUBY, imprimeur, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre.

Cet ouvrage comprend :

Calendrier pour 1896, adresses des sénateurs et députés de Seine-et-Oise, conseil général et conseil d'arrondissement, administration départementale, administration communale, service postal, renseignements militaires, sociétés de Rueil, horaire des trains du chemin-de-fer de l'Ouest et du tramway à vapeur, moyens de transports, histoire de Rueil, listes des habitants par rues et numéros de maisons, par ordre alphabétique et par professions.

POTACHE

Nouvelle

par

Maxime AUDOUIN

Avec un geste de défi, je croisai mes coudes sur le couvercle, résolu à résister jusqu'au bout ; une lutte s'engagea...

Et, tout-à-coup, un aboi furieux retentit; Potache, me sentant menacé, oubliait sa puce pour venir à la rescousse.

C'était la fin !... Le maître l'empoigna par la peau du cou et, la fenêtre étant ouverte, le lança à la volée dans la cour !

Un cri douloureux m'apprit que la pauvre bête s'était fait du mal en tombant : je bondis hors de ma place, je courus ramasser mon cher toutou, puis je me ruai dans l'étude, le brandissant d'un air vengeur et hurlant :

— Potache a la patte cassée !

Ah ! ce fut un beau branle-bas ! Et si le censeur n'était accouru, attiré par le bruit, le pion tortu, bossu, passait un joli quart d'heure.

Inutile, n'est-ce pas, de dire le sort réservé à Potache ?

Un garçon vint me chercher pour me conduire au séquestre, et pour déposer en même temps Potache à la porte avec tous les égards usités envers ses pareils.

La Providence voulut que je rencontrasse dans la cour ma mère et ma sœur, venues au lycée pour me voir.

Les prier, les supplier d'adopter mon ami et de faire raccommoder sa patte fut l'affaire d'un instant. Après quoi, les ayant embrassées, je montai, fier et digne, à mon cachot.

Je n'insisterai pas sur les détails du chahut dont, à mon retour, nous gratifiâmes Cassepatte. C'était désormais le nom du pion tortu, bossu. Il n'y tint pas huit jours et déguerpit.

. . . . . .

Et mon brave Potache — dame, il est vieux, maintenant... son poil est blanc, sa voix cassée, ses dents sont brèches, ses yeux ternis. — Bien douillettement couché sur son coussin, il regarde, du coin du feu, ma plume courir, sans se douter que c'est son histoire que j'écris...

Hein ! Potache ?...

FIN

(1) Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la *Société des Gens de Lettres*.

NOUVELLE A LA MAIN

En famille :

— Bébé, c'est insupportable... tu fourres tout le temps tes doigts dans ton nez.

Bébé interloqué :

— Où donc veux-tu que je les mette ?

MADAME

Madame a mis sa robe claire
C'est Avril et le ciel est bleu ;
Elle aurait le désir de plaire,
Madame a mis sa robe claire
Et l'impie a dit : « Sacrebleu !
Prends garde à toi, petit vicaire ;
Madame a mis sa robe claire,
C'est Avril et le ciel est bleu.

Malgré sa taille très bien prise,
Madame a passé quarante ans.
Mais elle n'est pas du tout grise,
Malgré sa taille très bien prise,
Souvent cause de mots galants,
N'en déplaise à votre surprise,
Malgré sa taille très bien prise,
Madame a passé quarante ans.

Pour être présente aux offices,
Elle paie un abonnement
Et l'hiver porte deux pelisses,
Pour être présente aux offices ;
Car on prend froid facilement,
En dépit de ses sacrifices.
Pour être présente aux offices,
Elle paie un abonnement,

Elle raffole des soirées
Où l'on s'en va, le col ouvert,
Pour se moquer des mieux parées
Elle raffole des soirées
Tenant du bal et du concert,
Pleines de valets en livrées.
Elle raffole des soirées
Où l'on s'en va, le col ouvert.

A son pavillon de campagne,
— Je me trompe, dans son château, —
On y boit souvent le champagne,
A son pavillon de campagne
On n'est pas amateur de l'eau,
Contraire aux rêves en Espagne,
A son pavillon de campagne
— Je me trompe, dans son château —

Mais sa meilleure fantaisie
C'est d'écrire des triolets
Tout imprégnés de poésie.
Mais sa meilleure fantaisie
— Que ceux-ci lui sembleront laids,
Pleins de critique et d'hérésie —
Mais sa meilleure fantaisie
C'est d'écrire des triolets.

Joseph BOUCHARD.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.